

Arterial Enhanced

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015
Date d'émission: 2021-03-15 Date de révision: 2024-12-05 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Arterial Enhanced
Autres moyens d'identification	:	

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Chimique utilisés pour l'embaumement artériel
-------------------------	---	---

1.3. Fournisseur

Fabricant	Distributeur
Genelyn North America 711 Ontario Street Unit 3 Cobourg, ON, K9A3C6 Canada T 905-376-3108 www.mygenelyn.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	En cas d'incident lié à [or Dangerous Goods]des matières dangereuses, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, appelez le CANUTEC à 1-888-CAN-UTEC (226-8832) Genelyn Amérique du nord/Asie (833)436-3596 Horaires d'ouverture : 24/24, 7/7
------------------	---	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

- Flam. Liq. 4
- Acute Tox. 4 (Voie orale)
- Acute Tox. 3 (Voie cutanée)
- Acute Tox. 3 (Inhalation:vapeurs)
- Skin Irrit. 2
- Eye Dam. 1
- Skin Sens. 1
- Muta. 2
- Carc. 1A
- Repr. 1B
- STOT SE 2
- STOT SE 3

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Arterial Enhanced

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)



Mention d'avertissement (GHS)

: Danger

Mentions de danger (GHS)

: Liquide combustible
Nocif en cas d'ingestion
Toxique par contact cutané ou par inhalation
Provoque une irritation cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée
Provoque des lésions oculaires graves
Peut irriter les voies respiratoires
Susceptible d'induire des anomalies génétiques
Peut provoquer le cancer
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
Risque présumé d'effets graves pour les organes

Conseils de prudence (GHS)

: Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Aldéhyde formique	Formalin Formic aldehyde Methanal Formaldehyde solution FORMALDEHYDE Formaldehyde solution, flammable Formaldehyde ...% Methaldehyde	n° CAS: 50-00-0	10 – 30
1-Méthoxypropan-2-ol	1-Méthoxypropan-2-ol 1-Méthoxypropane-2-ol Éther monométhylque du propylène-glycol 1-Méthoxy-2-propanol	n° CAS: 107-98-2	5 - 10
Méthanol	methanol Alcool méthylique	n° CAS: 67-56-1	1 – 7
Glycérol	Glycérol Glycérine	n° CAS: 56-81-5	1 – 5
Borax	Borax Tétraborate de disodium décahydraté Sodium tétraborate, décahydraté Sodium tétraborate de, décahydraté borax décahydraté tétraborate de disodium décahydraté Borax	n° CAS: 1303-96-4	0.1 – 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	:	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après inhalation	:	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
Premiers soins après contact avec la peau	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Symptômes/effets après inhalation	:	Toxique par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	:	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	:	Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- | | |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un jet d'eau. |

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- | | |
|-------------------|--|
| Danger d'incendie | : Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes. Oxydes de métaux. |
|-------------------|--|

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- | | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| Protection en cas d'incendie | : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. |
|-------------------|---|

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|---|
| Pour la rétention | : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecarter toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. |
| Procédés de nettoyage | : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mesures d'hygiène	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef.
------------------------	--

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Arterial Enhanced
Pas d'informations complémentaires disponibles

Borax (1303-96-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	2 mg/m³ (inhalable particulate matter (Borate compounds, inorganic))
ACGIH OEL STEL	6 mg/m³ (inhalable particulate matter (Borate compounds, inorganic))
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	5 mg/m³

Glycérol (56-81-5)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glycerin (mist)
OSHA PEL TWA	15 mg/m³ (mist, total particulate) 5 mg/m³ (mist, respirable fraction)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	1-Methoxy-2-propanol
ACGIH OEL TWA	50 ppm
ACGIH OEL STEL	100 ppm

Arterial Enhanced

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	360 mg/m³
	100 ppm
NIOSH REL (STEL)	540 mg/m³
	150 ppm
Aldéhyde formique (50-00-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	0,1 ppm
ACGIH OEL STEL	0,3 ppm
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Human Carcinogen, dermal sensitizer
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	0,75 ppm
OSHA PEL STEL	2 ppm (see 29 CFR 1910.1048)
Remarque (OSHA)	Le formaldéhyde est assujetti à la norme 29 CFR 1910.1048, qui peut contenir des exigences particulières concernant la manutention, notamment l'équipement de protection, les zones réglementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur doit examiner la norme et s'assurer que ses pratiques sont conformes aux exigences applicables.
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	20 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	0,016 ppm
NIOSH REL (Ceiling)	0,1 ppm
US-NIOSH catégorie chimique	SK: DIR(IRR)-SEN Apr 2011
Méthanol (67-56-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	200 ppm
ACGIH OEL STEL	250 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	15 mg/l Parameter: Methanol - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background, nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	260 mg/m³
	200 ppm

Arterial Enhanced

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Méthanol (67-56-1)	
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	6000 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	260 mg/m³
	200 ppm
NIOSH REL (STEL)	325 mg/m³
	250 ppm
US-NIOSH catégorie chimique	Potentiel d'absorption cutanée

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Rouge
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8 – < 8,6
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 98 °C / 208.4 °F
Point d'éclair	: 68 °C / 154.4 °F [Coupe fermée]
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Combustible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C / 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Sources d'inflammation. Matières incompatibles.

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation:vapeur: Toxique par inhalation.

Arterial Enhanced	
ATE US (voie orale)	317,537 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	880,681 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	3 mg/l/4h

Borax (1303-96-4)	
DL50 orale rat	3493 mg/kg (Source: NZ_CCID)
DL50 orale	4450 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
CL50 inhalation rat	> 2 mg/m³ (Exposure time: 4 h Source: NLM_HSDB)

Glycérol (56-81-5)	
DL50 orale rat	12600 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	> 10 g/kg (Source: NLM_CIP)
CL50 inhalation rat	> 2,75 mg/l/4h

1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
DL50 cutanée lapin	13 g/kg (Source: NLM_CIP)
CL50 inhalation rat	> 7559 ppm (Exposure time: 6 h Source: OECD_SIDS)

Aldéhyde formique (50-00-0)	
DL50 orale rat	100 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 orale	605 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
DL50 voie cutanée	270 mg/kg
CL50 inhalation rat	< 463 ppm/4h

Arterial Enhanced

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Aldéhyde formique (50-00-0)

CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	0,578 mg/l/4h
---------------------------------	---------------

Méthanol (67-56-1)

DL50 orale rat	1187 – 2769 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	15840 mg/kg (Source: NLM_HSDB)
CL50 inhalation rat	64000 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 8 – < 8,4

Aldéhyde formique (50-00-0)

pH	2,8 – 4
----	---------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 8 – < 8,4

Aldéhyde formique (50-00-0)

pH	2,8 – 4
----	---------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Aldéhyde formique (50-00-0)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui
Dans la liste des substances cancérigènes spécialement réglementées de l'OSHA	Oui

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Méthanol (67-56-1)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	< 1000 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male
---------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Risque présumé d'effets graves pour les organes. Peut irriter les voies respiratoires.

Borax (1303-96-4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Aldéhyde formique (50-00-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Méthanol (67-56-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	2757 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	919 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
Viscosité, cinématique	1,848 mm²/s

Symptômes/effets : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Symptômes/effets après inhalation : Toxique par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques : Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Borax (1303-96-4)

CL50 - Poisson [1]	501 mg/l
--------------------	----------

Glycérol (56-81-5)

CL50 - Poisson [1]	54000 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
--------------------	---

1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)

CL50 - Poisson [1]	20,8 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	23300 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	2954 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:Acartia tonsa

Aldéhyde formique (50-00-0)

CL50 - Poisson [1]	1,8 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	1510 µg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	11,3 – 18 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
NOEC (chronique)	≥ 6,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	≥ 48 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '28 d'

Méthanol (67-56-1)

CL50 - Poisson [1]	15400 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CL50 - Poisson [2]	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: EPA)
CE50 96h - Algues [1]	≈ 22000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	208 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	446,7 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas Duration: '28 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Arterial Enhanced

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

Borax (1303-96-4)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Glycérol (56-81-5)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable

Aldéhyde formique (50-00-0)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable

Méthanol (67-56-1)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation	
Arterial Enhanced	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Glycérol (56-81-5)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,75 (at 25 °C (at pH 7.4)

1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
FBC - Poissons [1]	(2 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	< 1 (at 20 °C (at pH 6.8)

Aldéhyde formique (50-00-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,35 (at 25 °C)

Méthanol (67-56-1)	
FBC - Poissons [1]	(10 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77

12.4. Mobilité dans le sol	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

12.5. Autres effets néfastes	
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination	
Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	:	UN2209
N° ONU (TDG)	:	UN2209
N° ONU (IMDG)	:	2209
N° UN (IATA)	:	2209

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT)	:	Formaldehyde solutions
Désignation officielle pour le transport (TMD)	:	FORMALDÉHYDE EN SOLUTION
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	:	FORMALDÉHYDE EN SOLUTION
Désignation officielle pour le transport (IATA)	:	Formaldehyde solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	:	8
Étiquettes de danger (DOT)	:	8



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	:	8
Étiquettes de danger (TMD)	:	8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	:	8
Étiquettes de danger (IMDG)	:	8



Arterial Enhanced

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

Étiquettes de danger (IATA) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : III

Groupe d'emballage (TDG) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des États - É-U



ATTENTION:

Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Formaldéhyde, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et Méthanol, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Arterial Enhanced

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission	: 2021-05-15
Date de révision	: 2024-12-05
Autres informations	: Version 2.0
Préparé par	: Genelyn North America www.mygenelyn.com

Full text of hazard classes and H-statements	
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables, Catégorie 4
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation du tractus respiratoire

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 2023

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.